

20) 21) Création à l'effectif des Services communaux d'un emploi d'Adjudant dans le cadre des Sapeurs-Pompiers.

Le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander la création à l'effectif des services communaux d'un emploi d'Adjudant dans le cadre des Sapeurs-Pompiers, pour compter du premier Juillet 1964.

L'échelle de cet emploi est la suivante :

	<u>Indice brut</u>	<u>Indice net</u>	<u>Indice nouveau</u>
- 6ème classe	275	234	211
- 5ème "	294	248	224
- 4ème "	315	260	240
- 3ème "	335	275	254
- 2ème "	350	285	266
- 1er "	365	295	277

Adopté à l'unanimité.

x